

Réservation

Tous les jours du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h (16h le vendredi)

➔ Contactez le CCAS au 03 88 53 71 56 (prix d'un appel local)

Les tarifs

- Le prix d'un trajet (aller simple) est de **2 €** quelle que soit la distance parcourue.
- Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Où acheter son ticket ?

Les tickets de transport sont à acheter directement auprès du chauffeur. Il sera délivré un ticket par personne et par trajet.

Toutes les informations sur :
www.bischwiller.com

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Annexe du Lion d'Or - 1 rue du Château - 67240 Bischwiller
Tél. 03 88 53 71 56 - E-mail : tad@bischwiller.com

Bischwiller

Oberhoffen-sur-Moder

T ransport à la d emande



Réalisation : Service Communication - Ville de Bischwiller - Impression : Imprimerie du Sonnenhof ESAT et EA 03 88 80 24 24



Vous habitez à Bischwiller ou Oberhoffen-sur-Moder et ne possédez pas de véhicule ou avez des difficultés à vous déplacer ?

Pour faciliter vos déplacements, le Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller vous propose le service TAD « Transport à la demande » du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Il permet de répondre à vos besoins de la vie courante (visites, courses, rendez-vous médicaux, après-midis récréatives,...). Le véhicule est également accessible aux personnes à mobilité réduite mais le service n'est pas adapté aux personnes qui doivent rester en fauteuil roulant durant le transport.

Comment fonctionne le TAD ?

1. Je téléphone pour réserver mon trajet au plus tard la veille du voyage, avant 17 heures les lundis, mardis, mercredis, jeudis et avant 16 heures les vendredis pour les trajets du lundi.
2. Le véhicule vient me chercher au point de rendez-vous fixé par téléphone lors de la réservation.
3. Je paie directement mon trajet au chauffeur qui me remet un ticket de transport.



Pour les personnes se déplaçant avec difficulté, la prise en charge comprend l'aide au déplacement du point de rendez-vous fixé jusqu'au véhicule, à l'aller comme au retour, ainsi que l'aide pour rentrer les courses au domicile.

Les principes à respecter

- Le chauffeur attend la personne pour le trajet retour uniquement lorsque le temps d'attente est inférieur à 5 min.
- Les personnes transportées doivent respecter les règles de sécurité prévues par le code de la route (ceinture de sécurité, fauteuil enfant à fournir par la famille, ...).
- Le CCAS décline toute responsabilité en cas de chute ou de malaise.
- Toute annulation de transport non signalée sera facturée au tarif d'un billet.

Ce service ne peut pas être utilisé :

- pour les déplacements remboursés par la sécurité sociale,
- pour les déplacements scolaires ou domicile-travail,
- par les enfants de moins de 14 ans non accompagnés par une personne majeure,
- pour transporter des matériaux ou des animaux, même de petite taille.